



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **jeudi 16 avril 2015**, à 20 heures, salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

**APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ**

Sont présents :

BASTILLE, Louis-Marie	Saint-Modeste
BÉRUBÉ, Claire	Saint-Arsène
CARON, Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
CÔTÉ, Renald	Saint-Épiphane
COUTURE, Gilles	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
DARIS, Ghislaine	Cacouna
DIONNE, Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FRASER, Léopold	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
GAMACHE, Gaétan	Rivière-du-Loup
NADEAU, Michel	Saint-Antonin
ROUSSEL, Hélène	Notre-Dame-du-Portage (dûment mandatée)
THÉRIAULT, Ursule	L'Isle-Verte

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont aussi présents :

DUVAL, Raymond	Directeur général et secrétaire-trésorier
MARSOLAIS, Alain	Directeur de l'aménagement du territoire
MIMEAULT, Linda	Adjointe à la direction

Est absent :

MORE, Vincent	Notre-Dame-du-Portage (dûment représentée)
---------------	--

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 heures.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2015 ET DE L'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2015 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

2015-04-162-C



## **5. RAPPORT FINANCIER 2014 CONSOLIDÉ**

- 5.1. Avis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du report du dépôt du rapport financier 2014 consolidé

## **6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

- 6.1. MRC de Témiscouata
- 6.2. Modification de l'entente en prévention incendie
- 6.3. Association des bénévoles du CHRGP
- 6.4. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 6.5. Commission régionale du port de Gros-Cacouna
- 6.6. Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent
- 6.7. La Bouffée d'Air du KRTB
- 6.8. Commission régionale du port de Gros-Cacouna
- 6.9. Journée de la Résistance et de la fierté rurale
- 6.10. Municipalité de Saint-Épiphane
- 6.11. Desserte de la municipalité de Saint-Antonin par l'entente intermunicipale en prévention
- 6.12. Syndicat de l'UPA de la MRC de Rivière-du-Loup
- 6.13. Soirée reconnaissance du Concours québécois en entrepreneuriat (finale régionale)

## **7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

- 7.1. Autorisation de virements budgétaires
- 7.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer
- 7.4. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

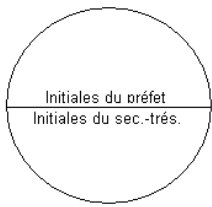
## **PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)**

### **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 8.1. Prolongation de la probation de madame Nancy Dumont au poste d'agente de bureau
- 8.2. Reddition de compte pour l'année 2014, programme d'aide financière aux MRC du MAMOT
- 8.3. Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire
- 8.4. Règlement numéro 207-15 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de transformation de l'édifice de la préfecture de la MRC et d'aménagement extérieur
- 8.5. Attribution du contrat d'entretien d'été du terrain de la préfecture
- 8.6. Délégation de représentants de la MRC au Rendez-vous des régions de la FQM du 3 juin 2015
- 8.7. Paiement partiel des différentes quotes-parts en sécurité incendie par la municipalité de L'Isle-Verte

### **9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 9.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
  - 9.1.1. Règlement numéro 371 de la municipalité de Saint-Modeste
  - 9.1.2. Règlement numéro 714-14 de la municipalité de Saint-Antonin
  - 9.1.3. Règlement numéro 720-15 de la municipalité de Saint-Antonin
- 9.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 9.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole



- 9.4. Demande de prolongation de délai pour le dépôt au MTQ d'un plan de travail détaillé concernant la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
- 9.5. Adoption des procédures relatives à un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en ingénierie dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

## **10. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 10.1. Autorisation de versement de la contribution annuelle de la MRC au CLD pour l'année 2015

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SERVICES POLICIERS DE LA SQ)**

- 11.1. Demande à la Sûreté du Québec et à la ministre de la Sécurité publique de procéder à la nomination du directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rivière-du-Loup

## **12. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS**

- 12.1. Autorisation d'amorcer un processus d'embauche afin de combler un poste de coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement

## **13. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DÉLÉGUÉES**

- 13.1. Aide financière à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016
- 13.2. Planification de travaux sylvicoles sur le TPI pour la période 2015-2020 et consultation publique

## **14. GESTION DES DROITS EN TERRES PUBLIQUES**

- 14.1. Acceptation d'une offre de service pour la caractérisation des milieux humides potentiels à Saint-Cyprien

## **15. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 15.1. Demande de prolongation de délai pour le dépôt du rapport annuel 2013-2014 contenant le sommaire des actions prévues dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup

## **16. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 16.1. Rapport annuel des activités de l'année 2014 des écocentres

## **17. CULTURE ET PATRIMOINE**

- 17.1. Adoption des projets retenus pour le Fonds d'initiatives culturelles 2015 de la MRC de Rivière-du-Loup
- 17.2. Dépôt du bilan des activités culturelles 2014

## **18. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

- 18.1. Prolongation de l'Accord de coopération COSMOSS
- 18.2. Poursuite du parrainage de la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup en 2015-2016

## **19. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJET BAS-LAURENTIEN**

## **20. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

- 20.1. Nomination d'une personne-ressource représentant la MRC sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk
- 20.2. Nomination des administrateurs non élus municipaux au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup



## **AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)**

### **21. ÉVALUATION MUNICIPALE**

- 21.1. Autorisation d'assister au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 28 au 30 mai 2015 à Lévis
- 21.2. Autorisation de paiement d'une semaine de vacances non prise à monsieur Guy Berger

### **22. PACTE RURAL**

- 22.1. Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 13 avril 2015
  - 22.1.1. Projet Monstre / dossier présenté par l'École Vents-et-Marées de Cacouna (11-3)
  - 22.1.2. Accompagnement des jardins communautaires et collectifs, printemps-été-automne 2015 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB (12-3)
  - 22.1.3. Étude de marché pour l'implantation d'une rampe de transroulage au port de Gros-Cacouna / dossier présenté par la Commission régionale du port de Gros-Cacouna (13-3)
  - 22.1.4. Relance de l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata / dossier présenté par l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata (14-3)
  - 22.1.5. Développement de la destination touristique L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / dossier présenté par la Corporation des Maisons du phare de l'Île Verte (15-3)

### **23. FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

- 23.1. Autorisation d'engager diverses dépenses relatives à la tenue d'examen pour les cours pompier I et matières dangereuses - opération
- 23.2. Autorisation d'offrir une formation en désincarcération

### **24. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE**

- 24.1. Modalités de partage de l'encaisse distribuable reçu de Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. au premier trimestre de 2015
- 24.2. Approbation du deuxième amendement à la Convention de société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville
- 24.3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour le financement permanent de l'emprunt relatif au règlement numéro 171-10 pour la construction du parc éolien communautaire Viger-Denonville

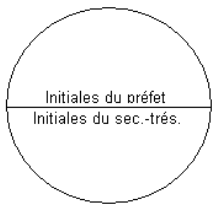
### **25. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

- 25.1. Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties

### **26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **27. AFFAIRES NOUVELLES**

### **28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**



2015-04-163-C

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2015 ET DE L'AJOURNEMENT DU 8 AVRIL 2015 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU**

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2015 et le procès-verbal de l'ajournement du 8 avril 2015 soient approuvés en leur forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Les questions portent sur les sujets suivants :

- circulation des véhicules hors route à Saint-François-Xavier-de-Viger (7e Rang) et des chevaux le long de la route 291 notamment.

5. **RAPPORT FINANCIER 2014 CONSOLIDÉ**

2015-04-164-C

5.1. **Avis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du report du dépôt du rapport financier 2014 consolidé**

**ATTENDU** les changements organisationnels qui ont été apportés au Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup faisant suite à la nouvelle gouvernance mise en place par le gouvernement du Québec en matière de développement local;

**ATTENDU** qu'à cause de ces changements, l'assemblée générale annuelle (AGA) du CLD ne pourra pas se tenir avant le 22 avril 2015;

**ATTENDU** que c'est lors de cette AGA que seront approuvés les états financiers annuels 2014 du CLD qui doivent être inclus dans le rapport financier 2014 consolidé de la MRC puisque le CLD fait partie de son périmètre comptable;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

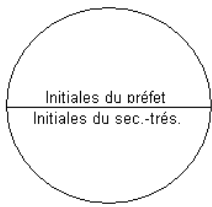
**QUE** ce conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que l'adoption du rapport financier 2014 consolidé de la MRC est reportée, compte tenu des éléments mentionnés au préambule, et qu'il sera plutôt déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil de la MRC du 21 mai 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

6. **PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC**

6.1. **MRC de Témiscouata**

La MRC de Témiscouata fait parvenir à la MRC de Rivière-du-Loup copie d'une résolution par laquelle elle amorce la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles.



Initiales du préfet  
Initiales du sec.-trés.

2015-04-165-C

**6.2. Modification de l'entente en prévention incendie**

La municipalité suivante confirme l'autorisation de signature de l'entente remplaçant l'entente en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 :

- municipalité de Saint-Arsène.

**6.3. Association des bénévoles du CHRGP**

Madame Solange Thériault, responsable, sollicite un appui financier de la MRC afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'association lors de la Semaine du bénévolat. Ce sera l'occasion de rendre hommage aux bénévoles actifs de près de 20 ans et tous les bénévoles actifs en 2015. L'appui de la MRC serait aussi utile dans la poursuite du recrutement de nouveaux bénévoles.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) transmette une motion de félicitations aux bénévoles du Centre hospitalier régional du Grand-Portage;
- 2) ne souhaite pas donner suite à la demande de don de l'Association des bénévoles du Centre hospitalier régional du Grand-Portage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**6.4. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

Monsieur David Heurtel, ministre, informe le préfet que la performance des municipalités du territoire en matière de gestion des matières résiduelles leur a valu, pour l'année 2014, des subventions de 276 323 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Le ministre rappelle que ce programme a été mis en place pour soutenir la mise en œuvre et la révision du Plan de gestion des matières résiduelles.

**6.5. Commission régionale du port de Gros-Cacouna**

Monsieur Gilles D'Amours, président, rappelle que le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup assume la permanence de la Commission depuis 1997 d'où l'importance de maintenir son statut et son financement actuel.

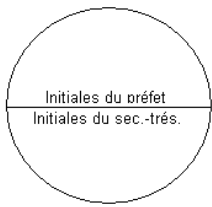
2015-04-166-C

**6.6. Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent**

La Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent a entrepris l'organisation de la Marche de la mémoire qui aura lieu le 31 mai 2015 au Parc du Campus-et-de-la-Cité de Rivière-du-Loup. La MRC est sollicitée pour remettre un don de 100 \$, 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou plus.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :



2015-04-167-C

**QUE** ce conseil autorise un don de 125 \$ au bénéfice de la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent à l'occasion de la Marche de la mémoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**6.7. La Bouffée d'Air du KRTB**

Monsieur Sylvain Poirier, coordonnateur, sollicite une commandite de la MRC pour la tenue du « show de la Bouffée » qui a pour but d'informer et de sensibiliser la population à sa mission, soit l'hébergement, l'accueil et l'intervention téléphonique auprès des adultes vivant une situation difficile. Partenariat proposé : 200 \$, 300 \$ ou 400 \$ et plus.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ursule Thériault et résolu :

**QUE** ce conseil accorde une commandite de 300 \$ à la Bouffée d'Air du KRTB pour la tenue du « show de la Bouffée »;

**QU'**il soit demandé à la Bouffée d'Air du KRTB d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-168-C

**6.8. Commission régionale du port de Gros-Cacouna**

Madame Marie-Josée Huot, secrétaire-trésorière, adresse au préfet, monsieur Michel Lagacé, une invitation à devenir membre pour l'année 2015 de la Commission régionale du port de Gros-Cacouna.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil autorise l'inscription du préfet, monsieur Michel Lagacé, comme membre pour l'année 2015, de la Commission régionale du port de Gros-Cacouna, et ce, à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QUE** les frais d'adhésion, au montant de 200 \$ pour les représentants municipaux, soient défrayés par la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-169-C

**6.9. Journée de la Résistance et de la fierté rurale**

Monsieur Richard Lemay, chargé de projet, sollicite une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la 10<sup>e</sup> édition de cet événement qui se tiendra à Esprit-Saint. Rappelons que cette Journée honore la résilience et la fierté des gens qui habitent le territoire. Esprit-Saint invite le monde rural à affirmer sa volonté de préserver de gérer son avenir.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par la conseillère Ursule Thériault



et résolu :

**QUE** ce conseil accorde une aide financière de 250 \$ à la Journée de la Résistance et de la fierté rurale pour la tenue de la 10<sup>e</sup> édition;

**QU'**il soit demandé à la Journée de la Résistance et de la fierté rurale d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**6.10. Municipalité de Saint-Épiphane**

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général, transmet à la MRC copie d'une résolution signifiant à la MRC l'importance de maintenir du service en travail de rue et lui demande de le supporter dans la mesure de ses moyens.

**6.11. Desserte de la municipalité de Saint-Antonin par l'entente intermunicipale en prévention**

Les municipalités suivantes ont transmis leur accord :

- Cacouna;
- Saint-Cyprien;
- Saint-Épiphane.

2015-04-170-C

**6.12. Syndicat de l'UPA de la MRC de Rivière-du-Loup**

Monsieur Steve St-Pierre, président du syndicat et les propriétaires de la ferme Bernard Lebel 1990 inc. (Fraisière Lebel) sollicitent une participation financière de la MRC pour le projet « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui aura lieu sur cette ferme le 13 septembre prochain.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$, au Syndicat de l'UPA de la MRC de Rivière-du-Loup pour la présentation de la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » qui se tiendra le 13 septembre 2015 sur la ferme Bernard Lebel 1990 inc. (Fraisière Lebel) de Saint-Arsène;
- 2) souhaite que le Syndicat de l'UPA de la MRC de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-171-C

**6.13. Soirée reconnaissance du Concours québécois en entrepreneuriat (finale régionale)**

Madame Denise Gagnon, responsable, sollicite une commandite de la MRC pour la 17<sup>e</sup> édition de cette soirée qui se tiendra à Rivière-du-Loup et à laquelle le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup collabore. De 100 à 150





personnes sont attendues à cette occasion, que ce soit pour le volet entrepreneuriat étudiant que le volet création d'entreprise.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une commandite, au montant de 125 \$, à la Soirée reconnaissance du Concours québécois en entrepreneuriat pour le cocktail sans alcool lors de l'accueil de la finale régionale à Rivière-du-Loup le 1<sup>er</sup> mai 2015;
- 2) souhaite que la Soirée reconnaissance du Concours québécois en entrepreneuriat identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

2015-04-172-C

**7.1. Autorisation de virements budgétaires**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à effectuer les virements budgétaires suivants :

Saines habitudes de vie :

De : Fournitures de bureau	(02.59100.670)	287 \$
Services professionnels	(02.59100.419)	1 916 \$
À : Honoraires professionnels	(02.59100.419)	287 \$
Fournitures autres	(02.59100.690)	1 916 \$

Développement de la petite enfance :

De : Avantages sociaux	(02.59500.200)	213 \$
Honoraires professionnels	(02.59500.419)	1 167 \$
À : Salaire	(02.59400.140)	1 200 \$
Avantages sociaux	(02.59400.200)	180 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-173-C

**7.2. Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07**

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

**QUE** les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 3 351,52 \$ soient approuvées et ratifiées;

**QU'**une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses



effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-174-C

**7.3. Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Léopold Fraser  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	308 597,77 \$
Total des comptes à payer :	<u>86 673,22 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>395 270,99 \$</u>

**QU'**une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

**QUE** monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-175-C

**7.4. Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services**

Il est proposé par le conseiller Renald Côté  
appuyé par la conseillère Hélène Roussel  
et résolu :

**QUE** le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 4 736,36 \$;

**QU'**une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**PARTIE 1 DU BUDGET (TOUTES LES MUNICIPALITÉS)**

**8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2015-04-176-C

**8.1. Prolongation de la probation de madame Nancy Dumont au poste d'agente de bureau**

**ATTENDU** la nomination de madame Nancy Dumont par la résolution numéro 2014-10-404-C du 16 octobre 2014;

**ATTENDU** l'absence de madame Dumont depuis le 19 mars 2015, en raison d'un congé maladie;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par le conseiller Michel Nadeau  
et résolu :



2015-04-177-C

**QUE** la période de probation de madame Nancy Dumont soit prolongée de 4 semaines à partir de la date de son retour au travail;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**8.2. Reddition de compte pour l'année 2014, programme d'aide financière aux MRC du MAMOT**

**ATTENDU** que l'article 1.2.6 de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités maintient une enveloppe pour le programme d'aide financière aux MRC;

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution numéro 2011-03-131-C du 17 mars 2011, la MRC a signé une entente de gestion dans laquelle elle fixe des attentes et des objectifs à atteindre selon un échéancier établi à l'égard des différentes compétences qu'elle exerce;

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-02-068-C autorisant la signature d'un avenant prolongeant cette entente jusqu'au 31 décembre 2014;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 3 de cette entente, la MRC doit fournir au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les trois mois de la date d'anniversaire de la signature de cette entente, un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil entérine le rapport 2014 relatif au programme d'aide financière aux MRC produit par la direction générale de la MRC et l'autorise à le transmettre à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-178-C

**8.3. Autorisation de conclure un contrat d'intégration au travail, gestion documentaire**

**ATTENDU** les besoins récurrents en matière de gestion documentaire (classement, calendrier de conservation, archivage);

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à soumettre une ou des demandes à Emploi-Québec pour des contrats d'intégration au travail au cours de l'année 2015 pour du travail de gestion documentaire pour un maximum de 450 heures lesquelles demandes, applicables à monsieur Jean-Guy Chouinard, seront admissibles à une subvention salariale se situant entre 40 % et 50 %;

**QUE** ce conseil prend acte que les coûts reliés à ce contrat, ne dépassant pas 6 250 \$ plus les avantages sociaux lorsque la subvention salariale est appliquée, seront répartis entre les



fonctions budgétaires de la MRC qui en seront bénéficiaires et que le taux horaire sera déterminé selon la convention collective (classe 1 – archiviste).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**8.4. Règlement numéro 207-15 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de transformation de l'édifice de la préfecture de la MRC et d'aménagement extérieur**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2015-04-179-C

**8.5. Attribution du contrat d'entretien d'été du terrain de la préfecture**

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par la conseillère Ursule Thériault et résolu :

**QUE** ce conseil accepte la soumission déposée par Beaux Parterres Fraserville inc., au montant de 1 327,96 \$ (taxes incluses) pour l'entretien estival du terrain incluant l'entretien de l'aménagement paysager, étant entendu que ce montant pourra varier si le nombre de tontes de gazon (56 \$/tonte) diffère de la prévision de 12 tontes pour la saison 2015;

**QU'il** soit rappelé à l'entreprise que la MRC ne souhaite pas le ramassage du gazon (promotion de l'herbicyclage par la MRC).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-180-C

**8.6. Délégation de représentants de la MRC au Rendez-vous des régions de la FQM du 3 juin 2015**

**ATTENDU** la tenue de l'événement « Grand Rendez-vous des régions » organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 3 juin 2015 à Québec;

**ATTENDU** que la FQM invite chaque MRC à être représentée à cette occasion par 4 représentants, soit le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général et 2 élus désignés par le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

**QUE** ce conseil délègue la conseillère Ursule Thériault, le préfet suppléant Louis-Marie Bastille, le préfet Michel Lagacé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval au « Grand Rendez-vous des régions » de la FQM qui se tiendra le 3 juin 2015 à Québec et que les frais d'inscription de 172,46 \$ taxes incluses et les frais de déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soit assumés par la fonction budgétaire « administration générale ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**8.7. Paiement partiel des différentes quotes-parts en sécurité incendie par la municipalité de L'Isle-Verte**

La MRC transmettra au conseil municipal de L'Isle-Verte une invitation à participer à une rencontre concernant le paiement partiel des quotes-parts relatives aux ententes de prévention et de gestion de la sécurité incendie.

**9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**



2015-04-181-C

**9.1. Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités**

**9.1.1. Règlement numéro 371 de la municipalité de Saint-Modeste**

Monsieur Alain Vila, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 371 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Modeste afin d'agrandir la zone 15-A à même la zone 04-H et agrandir la zone 9-CH à même la zone 17-A.

Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Modeste a adopté, le 7 avril 2015, le règlement numéro 371 modifiant le règlement de zonage numéro 142 que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 13 avril 2015;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles, tel que stipulé dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU** que le service de l'aménagement du territoire a soumis ses recommandations concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 371 modifiant le règlement de zonage numéro 142 de la municipalité de Saint-Modeste;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-182-C

**9.1.2. Règlement numéro 714-14 de la municipalité de Saint-Antonin**

Monsieur Sylvain Tousignant, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 714-14 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'y ajuster diverses dispositions et de créer la zone 104-H ainsi que d'agrandir les limites de la zone 65-1-H à même la zone 65-2-H.

Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 7 avril 2015, le règlement numéro 714-14 modifiant le règlement de zonage numéro 311 ainsi que le règlement de lotissement numéro 312, que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 15 avril 2015;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités



agricoles, tel que stipulé dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU** que le service de l'aménagement du territoire a soumis ses recommandations concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 714-14 modifiant le règlement de zonage numéro 311 ainsi que le règlement de lotissement numéro 312 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-183-C

**9.1.3. Règlement numéro 720-15 de la municipalité de Saint-Antonin**

Monsieur Sylvain Tousignant, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 720-15 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin d'agrandir les limites de la zone 29-H à même la zone 31-CH et d'ajouter l'usage unifamiliales en rangée, multifamiliales et habitations collectives à la zone 31-CH.

Résolution :

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 7 avril 2015, le règlement numéro 720-15 modifiant le règlement de zonage numéro 311, que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 15 avril 2015;

**ATTENDU** que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles, tel que stipulé dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**ATTENDU** que le service de l'aménagement du territoire a soumis ses recommandations concernant la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 720-15 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



2015-04-184-C

**9.2. Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités**

Aucun avis n'a été demandé.

**9.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole**

Aucun avis n'a été demandé.

**9.4. Demande de prolongation de délai pour le dépôt au MTQ d'un plan de travail détaillé concernant la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu l'autorisation du ministère des Transports (MTQ) pour réaliser un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) en date du 24 octobre 2014;

**ATTENDU** que la réalisation de ce PIIRL doit être complétée à l'intérieur d'une période de 18 mois soit au plus tard le 24 avril 2016;

**ATTENDU** que le partenaire de la MRC, soit la MRC de la Matanie, a établi un calendrier de réalisation qui imposait le dépôt du plan de travail détaillé en avril 2015;

**ATTENDU** que cet échéancier est irréalisable étant donné les nombreux et nécessaires échanges avec les élus et les ajustements administratifs avec la MRC de la Matanie;

**ATTENDU** qu'il serait possible pour la MRC de Rivière-du-Loup d'effectuer le dépôt du plan de travail détaillé au MTQ à l'échéance du 29 mai 2015;

**ATTENDU** que cela reporte d'un mois l'échéance fixée par le MTQ pour le dépôt du plan de travail détaillé pour la réalisation du PIIRL;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un partenariat unique et innovant en matière de réalisation d'un PIIRL et qu'il favorise des économies pour le MTQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Claire Bérubé et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) demande au ministère des Transports une prolongation jusqu'à l'échéance du 29 mai 2015 pour le dépôt du plan de travail détaillé du PIIRL;
- 2) demande au ministère des Transports de considérer une prolongation éventuelle pour la réalisation du PIIRL.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-185-C

**9.5. Adoption des procédures relatives à un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en ingénierie dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu l'autorisation du ministère des Transports (MTQ) pour réaliser un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU** que le partenaire de la MRC, la MRC de la Matanie, accompagne la MRC de Rivière-du-Loup dans la réalisation de



son PIIRL en lui fournissant un devis pour des services professionnels en matière d'auscultation de routes;

**ATTENDU** qu'il a été convenu avec la MRC de la Matanie d'aller en appel d'offres public auprès de firmes spécialisées dans le domaine;

**ATTENDU** que le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais, a informé les conseillers sur le contenu du devis et sur les critères d'évaluation des soumissions;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection doit être formé afin d'analyser les soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gilles Couture appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en matière d'auscultation de routes conformément aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats relatifs à la fourniture de services professionnels;
- 2) délègue au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection composé d'au moins trois membres nécessaires pour recevoir, étudier les soumissions reçues et tirer les conclusions qui s'imposent.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**10. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2015-04-186-C

**10.1. Autorisation de versement de la contribution annuelle de la MRC au CLD pour l'année 2015**

**ATTENDU** que l'entente de gestion 2012-2014 entre le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup est une entente renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année à moins d'un avis de non-reconduction de l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance et qu'un tel avis n'a pas été transmis par l'une ou l'autre des parties;

**ATTENDU** que cette entente triennale précisait les montants que la MRC s'engageait à verser de 2012 à 2014 et n'inclut donc pas l'année 2015;

**ATTENDU** que conformément aux résolutions numéros 2014-11-441-C et 2014-11-463-C, la MRC confirmait son intention de verser respectivement 260 615 \$ et 50 000 \$ au CLD en 2015 et que ces montants figurent aux prévisions budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil autorise, le plus tôt possible après l'adoption de la présente résolution, le versement au CLD de la région de Rivière-du-Loup pour ses dépenses de fonctionnement d'une somme





totale de 310 615 \$ dont 260 615 \$ provient du poste « aide financière au CLD » et de 50 000 \$ du poste « aide financière spéciale au CLD » de la fonction budgétaire « promotion et développement économique ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SERVICES POLICIERS DE LA SQ)**

2015-04-187-C

### **11.1. Demande à la Sûreté du Québec et à la ministre de la Sécurité publique de procéder à la nomination du directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection qui s'est réuni en octobre 2014 pour le poste de directeur/capitaine de la Sûreté du Québec de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que l'intégration récente de la Sûreté municipale de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec nécessite une équipe d'officiers complète et légitimée;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ursule Thériault et résolu :

**QUE** ce conseil demande à la ministre de la Sécurité publique et à la direction générale de la Sûreté du Québec de procéder dans les meilleurs délais à la nomination de monsieur Dominic Thériault à titre de directeur/capitaine du poste de la MRC de Rivière-du-Loup;

**QUE** copie de la résolution soit transmise à monsieur Pierre Pinel, commandant du district Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à monsieur Jean D'Amour, député de la circonscription Rivière-du-Loup-Témiscouata.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **12. GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS**

2015-04-188-C

### **12.1. Autorisation d'amorcer un processus d'embauche afin de combler un poste de coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement**

**ATTENDU** que monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, a été nommé au poste de géographe le 19 mars 2015;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de combler le poste qu'il libère pour le bon fonctionnement du service de l'aménagement du territoire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le directeur de l'aménagement du territoire à amorcer le processus de recrutement visant à combler le poste de coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement à temps complet et que, pour ce faire, il



puisse procéder à l'affichage du poste (incluant l'affichage interne et, si nécessaire, à la publication dans les médias appropriés) et à mettre en place un comité de sélection et délègue au directeur de l'aménagement du territoire le soin d'établir le processus de sélection;

- 2) entend procéder ultérieurement à la nomination de la personne titulaire de ce poste de la classe 4 de la convention collective sur la base des recommandations du comité de sélection et du directeur de l'aménagement du territoire, étant entendu que le comité administratif pourra, si requis pour accélérer le processus, faire de même;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au syndicat des employés de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

### **13. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DÉLÉGUÉES**

2015-04-189-C

#### **13.1. Aide financière à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2016**

**ATTENDU** qu'à la demande de la Société du parc côtier Kiskotuk, la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent a déposé le 15 avril 2015 une offre de service globale, au coût de 20 000 \$, pour la réalisation d'un mandat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;

**ATTENDU** que la réalisation de ce mandat est nécessaire pour assumer notamment les affaires courantes de la Société, l'entretien et la surveillance du secteur des Passereaux, ainsi que la recherche de financement et la préparation de la réalisation des travaux;

**ATTENDU** que les prévisions budgétaires 2015 de la MRC incluent la somme de 14 000 \$ prévue par la Société du parc côtier Kiskotuk pour financer cette dépense et que les contributions attendues des autres partenaires sont : 1 000 \$ de la Première nation Malécite de Viger, 2 500 \$ de la municipalité de Cacouna et 2 500 \$ de la municipalité de L'Isle-Verte;

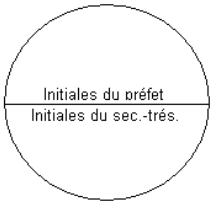
**ATTENDU** l'implication actuelle de la MRC de Rivière-du-Loup et la pertinence d'appuyer la Société du parc côtier Kiskotuk dans la poursuite de ce projet écotouristique d'importance pour la vitalité économique du territoire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) octroie une aide financière de 14 000 \$ à la Société du parc côtier Kiskotuk pour la réalisation du mandat de sa gestion courante par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, et ce, à même la fonction budgétaire « Terres publiques intramunicipales déléguées »;
- 2) autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de soutien financier avec la Société du parc côtier Kiskotuk à cet effet;
- 3) convienne que l'octroi de ce financement est conditionnel à ce que les partenaires ciblés participent au financement de la gestion courante tel que demandé.



2015-04-190-C

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**13.2. Planification de travaux sylvicoles sur le TPI pour la période 2015-2020 et consultation publique**

**ATTENDU** que la MRC doit fournir au ministère des Ressources naturelles une planification forestière sur les terres publiques intramunicipales déléguées (TPI) équivalente à cinq ans de récolte selon le nouveau calcul de possibilité forestière 2015-2020 mis à jour par le Forestier en chef le 25 mars 2015;

**ATTENDU** qu'en raison de la date de publication du calcul de la possibilité forestière, la planification des travaux forestiers n'a pu être déposée à la MRC pour le présent conseil;

**ATTENDU** que le Groupement forestier et agricole Taché déposera une planification des travaux à réaliser pour la période 2015 à 2020 et que ces travaux seront soumis et analysés par le comité multifressource consultatif sur les TPI lors de sa prochaine réunion en vue d'une recommandation pour le conseil de la MRC;

**ATTENDU** que cette planification doit être soumise à la consultation publique (responsabilité de la MRC) et des communautés autochtones (responsabilité du MRN);

**ATTENDU** que la MRC devra, au signal du MRN, publier un avis dans un journal local et mettre la planification à la disposition du public et des personnes concernées (élus, détenteurs de droits) pour une période de 45 jours;

**ATTENDU** qu'afin d'éviter des délais, les deux consultations pourront se faire simultanément;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) reporte au conseil de la MRC du mois de mai l'acceptation de la planification de travaux sylvicoles à réaliser sur les TPI pour les années 2015 à 2020;
- 2) autorise les processus de consultation pour la planification forestière 2015-2020 qui sera déposée par le Groupement forestier et agricole Taché;
- 3) autorise monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, à publier un avis dans un journal local et procéder à la consultation publique de 45 jours sur cette planification.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**14. GESTION DES DROITS EN TERRES PUBLIQUES**

**14.1. Acceptation d'une offre de service pour la caractérisation des milieux humides potentiels à Saint-Cyprien**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**15. SÉCURITÉ INCENDIE**

**15.1. Demande de prolongation de délai pour le dépôt du rapport annuel 2013-2014 contenant le sommaire des actions prévues**

2015-04-191-C



**dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur le 10 septembre 2010 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que ce conseil adoptait par sa résolution numéro 2015-01-019-C les rapports d'activités couvrant les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, contenant le sommaire des actions prévues

dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup concernant dix des treize municipalités du territoire;

**ATTENDU** que la MRC doit produire le rapport d'activités pour l'année 2013-2014 et s'engage auprès du ministère de la Sécurité publique à le déposer d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par la conseillère Hélène Roussel  
et résolu :

**QUE** ce conseil s'engage à produire le rapport d'activités couvrant l'année 2013-2014, contenant le sommaire des actions prévues dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**16. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2015-04-192-C

**16.1. Rapport annuel des activités de l'année 2014 des écocentres**

Le rapport annuel des activités des écocentres, gérés par Co-éco et soutenus financièrement par la MRC, a été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Gilles Couture  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du rapport annuel des activités des écocentres du territoire de la MRC, et ce, pour l'année 2014 qui confirme un état d'opération équilibré pour la gestion des écocentres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**17. CULTURE ET PATRIMOINE**

2015-04-193-C

**17.1. Adoption des projets retenus pour le Fonds d'initiatives culturelles 2015 de la MRC de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** la résolution numéro 2011-06-240-C par laquelle le conseil a adopté le programme d'aide financière relatif au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC découlant du plan d'action culturel;



**ATTENDU** que le sous-comité « Fonds d'initiatives culturelles » a évalué les dossiers reçus à l'aide de critères pondérés et qu'il dépose ses recommandations au conseil;

**ATTENDU** que 8 projets ont été déposés suite à l'appel de projets, qu'un d'eux n'a pas obtenu la note de passage de 60 points et que 5 projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus;

**ATTENDU** qu'un montant de 15 000 \$ est prévu à l'enveloppe 2015 du Fonds;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Gaétan Gamache appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

**QUE** ce conseil accorde l'aide financière versée aux projets retenus par le sous-comité du comité culturel permanent;

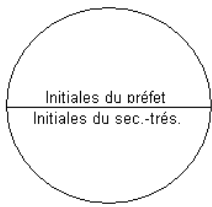
**QUE** ce conseil autorise les montants suivants relatifs à chaque projet :

Promoteur	Projet	Coût du projet	Montant demandé	Montant accordé
Centre d'archives de Rivière-du-Loup	Livre « La rivière du Loup, le Platin et son verger, lieux d'histoire et de souvenirs »	17 500 \$	17 500 \$	2 000 \$
Musée du Bas-Saint-Laurent	Convergence	6 325 \$	2 500 \$	2 500 \$
École de musique Alain-Caron (ÉMAC)	Les fables de Lafontaine en musique et en chansons	14 646 \$	5 000 \$	3 500 \$
Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix	Hommage à Georges Desmeules : légendes de Saint-Paul-de-la-Croix	22 193 \$	5 000 \$	3 500 \$
Corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup Inc.	Volet formation de la 15 <sup>e</sup> édition du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle, Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup	15 000 \$	5 000 \$	3 500 \$
<b>Total</b>				<b>15 000 \$</b>

**QUE** ce conseil autorise le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Alain Marsolais, à signer un protocole d'entente avec chacun des promoteurs;

**QUE** ce conseil autorise la répartition d'un montant non utilisé s'il y a désistement d'un projet, au projet ayant obtenu la meilleure note parmi les projets non retenus, soit plus de 60 points (note de passage).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**



Le bilan des activités culturelles pour l'année 2014 incluant le plan d'action et le suivi financier ont été préalablement transmis aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil prend acte du bilan des activités culturelles pour l'année 2014 incluant le plan d'action et le suivi financier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**18. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

2015-04-195-C

**18.1. Prolongation de l'Accord de coopération COSMOSS**

**ATTENDU** que la MRC a reçu copie d'un projet visant à prolonger la IV<sup>e</sup> phase de l'Accord de coopération COSMOSS;

**ATTENDU** que l'adhésion de la MRC à cet Accord, outre son rôle de fiduciaire des fonds, implique la participation du directeur général de la MRC aux travaux du Comité local de coordination COSMOSS de la MRC de Rivière-du-Loup;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, avec la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent, la convention de prolongation de l'Accord de coopération COSMOSS phase IV pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 26 février 2016, afin que la MRC poursuive son rôle de fiduciaire des fonds alloués;
- 2) autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, à continuer à agir comme représentant de la MRC sur le comité local de coordination COSMOSS et, à cette fin, à signer également la convention de prolongation de l'Accord de coopération COSMOSS phase IV en tant que membre actif de ce comité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-196-C

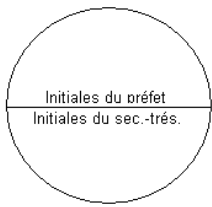
**18.2. Poursuite du parrainage de la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup en 2015 -2016**

**ATTENDU** que la résolution numéro 2014-04-195-C indiquait que la MRC acceptait d'agir comme parrain de Jeun'Avis, la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup, pour l'année 2014-2015 et autorisait la signature d'une entente avec la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent à ce sujet;

**ATTENDU** que ce protocole d'entente couvre aussi l'année 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par la conseillère Ursule Thériault et résolu :



**QUE** ce conseil prolonge à l'année 2015-2016 son rôle d'organisme parrain de Jeun'Avis, la Table jeunesse de la MRC de Rivière-du-Loup, et fait passer de 1 250 \$ à 750 \$ la compensation pour les frais de gestion qui lui est accordée à l'annexe B de l'entente MRC - CRÉ Bas-Saint-Laurent - Table jeunesse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**19. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PROJET BAS-LAURENTIEN**

Le préfet donne quelques informations sur le processus de consultation publique à venir.

**20. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC**

2015-04-197-C

**20.1. Nomination d'une personne-ressource représentant la MRC sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk**

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-11-497-C désignant madame Stéphanie Beaudoin, géographe, comme personne-ressource représentant la MRC de Rivière-du-Loup sur le conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk;

**ATTENDU** la nomination de monsieur Vincent Bélanger au poste de géographe en remplacement de madame Beaudoin;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille  
appuyé par le conseiller Léopold Fraser  
et résolu :

**QUE** ce conseil désigne monsieur Vincent Bélanger comme personne-ressource de la MRC au conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-198-C

**20.2. Nomination des administrateurs au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup**

**ATTENDU** la résolution numéro 2015-03-137-C par laquelle ce conseil a désigné ses représentants au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que conformément à la proposition de modifications aux règlements généraux, un comité de sélection des candidats aux postes d'administrateurs non élus municipaux a siégé le 8 avril 2015 et soumis ses recommandations quant aux candidatures retenues et à être nommés par le conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Hélène Roussel  
appuyé par le conseiller Yvon Caron  
et résolu :

**QUE** ce conseil énonce les nominations suivantes au conseil d'administration du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup :

- a) Rappel des représentants désignés par la résolution numéro 2015-03-137-C du conseil de la MRC et confirmation de leur mandat :



- Siège 1 : Milieu municipal  
Michel Lagacé
- Siège 2 : Milieu municipal  
Gaétan Gamache
- Siège 3 : Milieu municipal  
Ghislaine Daris

b) Nominations faisant suite aux recommandations du comité de sélection des candidatures aux sièges non réservés aux élus municipaux :

- Siège 4 (1 an) : Milieu des affaires  
Gilles D'Amours
- Siège 5 (2 ans) : Milieu des affaires  
Jenny Pouliot
- Siège 6 (1 an) : Milieu des affaires  
Daniel Bérubé
- Siège 7 (2 ans) : Milieu des affaires  
Gabriel Morin
- Siège 8 (1 an) : Milieu communautaire, institutionnel de la santé  
et des services sociaux et de l'éducation  
Nadine Rouleau
- Siège 9 (2 ans) : Milieu communautaire, institutionnel de la santé  
et des services sociaux et de l'éducation  
René Gingras

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

#### **AUTRES PARTIES DU BUDGET (CERTAINES MUNICIPALITÉS)**

### **21. ÉVALUATION MUNICIPALE**

2015-04-199-C

#### **21.1. Autorisation d'assister au congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 28 au 30 mai 2015 dans les Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Renald Côté appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** ce conseil autorise monsieur Guy Berger, technicien en évaluation et chef d'équipe, à assister au congrès annuel 2015 de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec qui aura lieu du 28 au 30 mai 2015 dans les Laurentides;

**QUE** les frais d'inscription de 550 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement (hébergement, repas et transport), sur présentation d'états et de pièces justificatives, soient payés à même le budget de la fonction « évaluation municipale »;

**QUE** le temps consacré aux activités de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

#### **21.2. Autorisation de paiement d'une semaine de vacances non prise à monsieur Guy Berger**





Ce sujet est annulé.

## 22. PACTE RURAL

### 22.1. Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse du Pacte rural lors de la réunion du 13 avril 2015

2015-04-200-C

#### 22.1.1. Projet Monstre / dossier présenté par l'École Vents-et-Marées de Cacouna (11-3)

**ATTENDU** le dossier présenté par l'École Vents-et-Marées de Cacouna pour le projet « Monstre de l'École Vents-et-Marées de Cacouna »;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 5 500 \$ sur un projet total de 18 515 \$;

**ATTENDU** que ce projet ne s'inscrit pas dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural et les recommandations du comité d'analyse;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

**QUE** ce conseil n'accorde pas d'aide financière à l'École Vents-et-Marées de Cacouna pour le projet « Monstre de l'École Vents-et-Marées de Cacouna ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-201-C

#### 22.1.2. Accompagnement des jardins communautaires et collectifs, printemps-été-automne 2015 / dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB (12-3)

**ATTENDU** le dossier présenté par la Corporation de développement communautaire du KRTB pour le projet d'accompagnement des jardins communautaires et collectifs, printemps-été-automne 2015;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 4 000 \$ sur un projet total de 25 150 \$;

**ATTENDU** que le projet arrive à terme, et que l'aide financière provenant du Pacte rural ne sera pas récurrente;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural et répond aux 4 critères d'évaluation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par la conseillère Hélène Roussel et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 4 000 \$ à la Corporation de développement communautaire du KRTB pour le projet d'accompagnement des jardins communautaires et collectifs, printemps-été-automne 2015;



2015-04-202-C

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation de développement communautaire du KRTB) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2014-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**22.1.3. Étude de marché pour l'implantation d'une rampe de transroulage au port de Gros-Cacouna / dossier présenté par la Commission régionale du port de Gros-Cacouna (13-3)**

**ATTENDU** le dossier présenté par la Commission régionale du port de Gros-Cacouna pour l'étude de marché pour l'implantation d'une rampe de transroulage au port de Gros-Cacouna;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 10 000 \$ sur un projet total de 41 966 \$;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural et répond aux 4 critères d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par la conseillère Ursule Thériault et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 10 000 \$ à la Commission régionale du port de Gros-Cacouna pour l'étude de marché pour l'implantation d'une rampe de transroulage au port de Gros-Cacouna;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Commission régionale du port de Gros-Cacouna) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2014-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-203-C

**22.1.4. Relance de l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata / dossier présenté par l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata (14-3)**

**ATTENDU** le dossier présenté par l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata pour le projet de relance de l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 9 648 \$ sur un projet total de 32 162 \$;

**ATTENDU** que le comité d'analyse du Pacte rural s'attend à ce que le promoteur établisse des partenariats, notamment avec le Parc National du Témiscouata;



**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural et répond aux 4 critères d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 9 648 \$ à l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata pour la relance de l'Éco-site de la tête du lac Témiscouata;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Éco-site de la tête du lac Témiscouata) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2014-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-204-C

**22.1.5. Développement de la destination touristique L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / dossier présenté par la Corporation des Maisons du phare de l'Île Verte (15-3)**

**ATTENDU** le dossier présenté par la Corporation des Maisons du phare de l'Île Verte pour le développement de la destination touristique L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

**ATTENDU** que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 6 000 \$ sur un projet total de 24 750 \$;

**ATTENDU** que ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan de travail du Pacte rural et répond aux 4 critères d'évaluation;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Léopold Fraser et résolu :

**QUE** ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 6 000 \$ à la Corporation des Maisons du phare de l'Île Verte pour le développement de la destination touristique L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

**QUE** le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation des Maisons du phare de l'Île Verte) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2014-2024 de la MRC de Rivière-du-Loup.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**23. FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**23.1. Autorisation d'engager diverses dépenses relatives à la tenue d'examen pour les cours pompier I et matières dangereuses - opération**

Municipalités concernées : Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane et Saint-Paul-de-la-Croix

**ATTENDU** que des besoins en formation en sécurité incendie ont été établis par certaines municipalités du territoire couvert par la MRC de Rivière-du-Loup, dont 9 candidats pour faire leur examen Pompier I et celui de matières dangereuses - opération (MDO);

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup est en mesure d'offrir cette activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Renald Côté et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise le déboursé pour 2 appariteurs pour 10 heures à 20 \$/heure plus les taxes applicables, s'il y a lieu pour un montant maximal de 400 \$;
- 2) autorise le déboursé des frais de carburant pour l'utilisation de l'autopompe de la municipalité de Saint-Cyprien pour un montant maximal de 60 \$, plus les taxes applicables;
- 3) autorise le déboursé des frais supplémentaires pour l'examen pour les 9 candidats à l'École nationale des Pompiers pour un montant maximal de 164 \$ par participant (ajustement de la grille tarifaire de l'École) pour l'examen Pompier 1 et de 155 \$ par participant pour l'examen de MDO, plus les taxes applicables;

**QUE** les frais directs de cette formation assumés par la MRC plus les frais administratifs de 5 %, soient facturés aux municipalités bénéficiaires par participant inscrit;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document afin de mettre en œuvre la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-206-C

**23.2. Autorisation d'offrir une formation en désincarcération**

Municipalités concernées : Cacouna, Saint-Antonin et Saint-Arsène.

**ATTENDU** les besoins en formation en sécurité incendie établis par certaines municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** qu'un maximum de 14 candidats sont intéressés pour suivre la formation désincarcération;

**ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup est en mesure d'offrir cette formation;

**ATTENDU** que ce programme de formation débutera selon la disponibilité des pompiers qui suivront cette formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Michel Nadeau



et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) autorise la signature d'un contrat de service avec monsieur Éric Lévesque en tant qu'instructeur pour dispenser la formation en désincarcération pour un montant maximal de 1 650 \$, plus des frais de déplacement et de repas pour un montant ne dépassant pas 320 \$;
- 2) autorise le déboursé des frais d'inscription, d'examen et de documentation à l'École nationale des pompiers pour un montant maximal de 445 \$ par participant, plus les taxes applicables;
- 3) autorise le déboursé des frais d'utilisation des outils de désincarcération à la municipalité de Saint-Arsène pour un montant maximal de 550 \$, plus les taxes applicables;
- 4) autorise le déboursé pour l'achat de carcasses de véhicules à Pièces d'autos GRD pour un montant maximal de 400 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les frais directs de cette formation assumés par la MRC plus les frais administratifs de 5 %, soient facturés aux municipalités bénéficiaires;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Raymond Duval, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC, tout document afin de mettre en œuvre la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

## **24. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, PARC VIGER-DENONVILLE**

2015-04-207-C

### **24.1. Modalités de partage de l'encaisse distribuable reçu de Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. au premier trimestre de 2015**

**ATTENDU** qu'au premier trimestre de 2015, l'encaisse distribuable versée le 10 avril 2015 à la MRC en tant qu'actionnaire de Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. est de 549 805,07 \$;

**ATTENDU** que le règlement numéro 170-09 fixant la participation des municipalités au projet de parc éolien communautaire (...) stipule, à l'article 6, que l'utilisation des excédents nets (de l'opération du parc) est laissée à la discrétion du conseil de la MRC et précise que toute partie des excédents nets que ce dernier décide de retourner aux municipalités locales doit être répartie au prorata du nombre de parts par municipalité établi selon l'article 4 de ce même règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par le conseiller Gilles Couture et résolu :

**QUE** ce conseil détermine comme suit l'utilisation de l'encaisse distribuable versée à la MRC par Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. :

- 1) versement, à la suite de la présente résolution, d'un montant de 500 000 \$ aux municipalités actionnaires réparti au prorata de leur participation prévue au règlement d'emprunt numéro 171-10, soit :

Cacouna	3,586 %
L'Isle-Verte	8,804 %



Notre-Dame-du-Portage	5,381 %
Rivière-du-Loup	50,575 %
Saint-Antonin	7,599 %
Saint-Arsène	2,455 %
Saint-Cyprien	4,194 %
Saint-Épiphane	3,221 %
Saint-François-Xavier-de-Viger	1,783 %
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6,165 %
Saint-Modeste	2,250 %
Saint-Paul-de-la-Croix	3,987 %

- 2) remboursement de la marge de crédit (emprunt temporaire) pour un montant de 49 805 \$;
- 3) mise en réserve par la MRC pour imprévus ou pour contribution dans différents projets territoriaux : aucun montant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-208-C

**24.2. Approbation du deuxième amendement à la Convention de société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville**

**ATTENDU** que le 20 janvier 2011, Parc éolien communautaire Viger-Denonville Inc., le Commandité, et la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc., les Commanditaires, ont créé, aux termes d'une convention de société en commandité (la « Convention de société »), tel qu'amendé, une société en commandite dont la nomination sociale est Parc éolien communautaire Viger-Denonville, s.e.c. (la « Société »);

**ATTENDU** que les partenaires souhaitent rectifier la Convention de société afin que les distributions de la Société soient basées sur l'Encaisse distribuable de la Société au lieu des Bénéfices nets, tel que plus amplement décrit dans le projet du deuxième amendement à la Convention de société en commandite;

**ATTENDU** qu'il a toujours été de l'intention des partenaires que le calcul des distributions soit basé sur l'Encaisse distribuable et qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société de rectifier la Convention de société en ce sens;

**ATTENDU** que les membres de ce conseil ont reçu copie du projet du deuxième amendement à la Convention de société en commandite;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil autorise un deuxième amendement à la Convention de société en commandite Parc éolien communautaire Viger-Denonville afin que les distributions de la Société soient basées sur l'encaisse distribuable de la Société au lieu des bénéfices nets.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

2015-04-209-C

**24.3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour le financement permanent de l'emprunt relatif au règlement numéro 171-10 pour la construction du parc éolien communautaire Viger-Denonville**

**ATTENDU** le règlement numéro 171-10 décrétant une dépense et un emprunt maximal de 12 650 000 \$ pour financer les dépenses



liées à la participation financière de la MRC de Rivière-du-Loup dans la construction du parc éolien communautaire Viger-Denonville;

**ATTENDU** que ce parc éolien est en opération depuis le 19 novembre 2013 et que toutes les dépenses relatives à sa mise en place ont été réalisées;

**ATTENDU** l'emprunt temporaire contracté par la MRC pour cette construction est estimé à 3 005 303 \$ une fois le remboursement prévu à la résolution numéro 2015-04-207-C appliqué, auquel s'ajouteront les intérêts à courir d'ici la conclusion du financement permanent;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Nadeau et résolu :

**QUE** ce conseil autorise la direction générale à effectuer les démarches requises pour le financement permanent de l'emprunt temporaire contracté en vertu du règlement numéro 171-10;

**QUE** cet emprunt soit amorti sur une période maximale de 18 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**25. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

2015-04-210-C

**25.1. Désignation d'un signataire concernant la convention entre les municipalités et l'OTC, impliquant la MRC et le CLD à titre de tierces parties**

Il est proposé par la conseillère Hélène Roussel appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

**QUE** ce conseil :

- 1) accepte les termes d'une convention à intervenir entre l'Office du tourisme et des congrès (OTC) de Rivière-du-Loup, certaines municipalités du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et les tierces parties désignées que sont la MRC et le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup concernant les conditions et modalités de la contribution annuelle à être versées par ces municipalités relativement au mandat de service confié à l'OTC pour la période 2015 à 2019;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter.**

**26. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les questions portent sur les sujets suivants :

- énumérer les noms des personnes qui sont désignées pour faire partie du conseil d'administration CLD au point 20.2.

**27. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

**28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Claire Bérubé  
appuyé par le conseiller Gilles Couture  
et résolu :

**QUE** la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

(signé) *Michel Lagacé*  
Michel Lagacé, préfet

(signé) *Raymond Duval*  
Raymond Duval, directeur général et  
secrétaire-trésorier